



Intervention de Madame Florence Germond, conseillère municipale (PS) en charge des finances et de la mobilité à Lausanne

Referat von Florence Germond, Stadträtin SP, Finanz- und Mobilitätsdirektorin Lausanne

*Es gilt das gesprochene Wort.
Seules les paroles prononcées font foi.*

Tout d'abord les faits : le projet consiste à abolir le droit de timbre de 1 % qui frappe l'émission de capital propre en Suisse. Les coûts pour la caisse fédérale seraient de CHF 200 millions et il s'agit là de la première étape d'un projet destiné à abolir complètement toutes les variantes du droit timbre, qui rapporte actuellement plus de 2 milliards. Ces pertes vont forcément impacter par ricochet les cantons et les Villes et donc directement les prestations à la population.

Pour évaluer la pertinence de ce projet, je souhaite développer les réponses à trois questions de manière générale, mais évidemment aussi sous l'angle des Villes :

1. Les finances publiques sortent-elles renforcées de la crise du coronavirus ?
2. Est-il judicieux de favoriser un secteur économique au détriment des autres ?
3. Est-il opportun de favoriser fiscalement les 2 % les plus aisés la population ?

1. Les finances publiques sortent-elles renforcées de la crise du coronavirus ?

Les collectivités publiques – Confédération, cantons et Villes – ont dû assumer des charges majeures pour faire face à la crise du coronavirus, et l'affaiblissement du tissu économique conduira à des pertes fiscales pendant plusieurs années encore. Ce n'est pas le moment de renoncer à 200 millions de recettes fédérales, et encore moins à CHF 2 milliards à terme. Pour le compenser, la Confédération lancera des programmes d'économie qui ne manqueront pas de se répercuter en cascade sur les Villes et communes. Je pense très concrètement au financement des transports publics urbains, aux crèches et garderies ou encore aux co-financements en matière de programmes d'agglomérations.

Les finances publiques sont aujourd'hui en difficulté suite à la crise du coronavirus donc, NON, ce n'est pas le moment de les affaiblir.

2. Est-il judicieux de favoriser un secteur économique au détriment des autres ?

La réponse à la deuxième question nécessite une petite mise en perspective :

Alors que tous les secteurs économiques¹, y compris les Villes notamment lorsqu'elles sont prestataires de services (p. ex. pour la construction d'une école), sont soumis à la TVA, le secteur de la banque et de l'assurance y échappe complètement. Le cafetier-restaurateur chez qui vous, son client, avez pris le café avant de venir à cette conférence de presse est soumis à la TVA. Économiquement, vous vous êtes partagé la charge fiscale. Le droit timbre est une sorte de compensation pour rétablir une certaine équité entre les acteurs économiques. Or, on ne voit pas très bien pourquoi le secteur de la finance échapperait à un effort que tous les autres secteurs économiques assument.

La légitimité de l'impôt dépend de son équité, donc NON, il n'est pas adéquat de favoriser un secteur au détriment d'un autre.

Par ailleurs, il faut avoir à l'esprit que l'abolition du droit timbre ne profiterait pas aux PME, mais uniquement aux grandes entreprises financières actives internationalement, comme le Conseil fédéral l'a lui-même précisé dans la réponse à la motion Bührer [04.3736](#). Et NON, contrairement à l'argumentation opportuniste des partisans de la réforme, ce ne sont justement pas ces sociétés qui ont souffert du coronavirus, nous l'avons bien vu dans les Villes.

3. Est-il opportun de favoriser fiscalement les 2 % les plus aisés la population ?

Je rappelle que la crise du coronavirus a creusé les inégalités. D'un côté, le *swiss performance index* a augmenté de 18 % depuis janvier 2020, et de l'autre une partie de la population s'est précarisée : des personnes au chômage partiel ont vu leurs revenus rabotés pendant des mois, des indépendants ont beaucoup, si ce n'est tout perdu et une population ultra précarisée vit désormais de distribution alimentaire. Dans les Villes, nous avons été en première ligne, au front face à ces situations d'urgence que nous avons vécues au quotidien.

Et aujourd'hui, on voudrait favoriser celles et ceux qui n'ont pas souffert de la crise de la COVID-19 et qui opère déjà dans un secteur économique privilégié en matière de fiscalité - rappelons que les gains en capitaux (les 18 % évoqués ci-dessus) ne sont pas soumis à l'impôt en Suisse !

En temps normal, cette politique de redistribution du bas vers le haut est déjà inadéquate. Mais au sortir de la crise du coronavirus, elle devient franchement obscène. Donc, NON, il n'est pas opportun de faire cette réforme qui ne favorise que celles et ceux qui ont les moyens d'investir dans des grandes entreprises cotées en Bourse.

Pour toutes ces raisons et en particulier pour l'impact sur la vie quotidienne de la population que nous voyons chaque jour dans la gestion d'une Ville, il convient de combattre fermement ce projet.

¹ Sauf l'aviation